



QUI SE SOUCIE DES ASSISTANTES MATERNELLES DANS LA CRISE SANITAIRE ?

NOUS NE SOMMES PAS RESPONSABLES DE LA MAUVAISE GESTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19.

NOUS VOULONS LES MÊMES DROITS QUE TOUS LES SALARIÉS.

Jeudi 12 mars, Macron a annoncé la fermeture des crèches, des écoles, des collèges, des lycées, des universités, pour enrayer l'épidémie de covid-19.

ET NOUS, LES ASSISTANTES MATERNELLES ?

Pour Macron, nous n'existons pas, il ne nous évoque même pas dans son allocution. Le ministre de la Santé a déclaré que nous continuerons d'accueillir les enfants, et que nous serions même autorisées à en accueillir jusqu'à six. Mais dans quelles conditions ? En accueillant des enfants dont les parents travaillent dans des lieux peut-être infectés, nous prenons des risques pour nous et notre famille. Nous aussi, nous pouvons potentiellement propager la pandémie.

Dans notre département, la Seine-Saint-Denis, la PMI ne nous soutient pas : nous sommes nombreuses à n'avoir reçu aucune information ni proposition d'aide.

Nous nous sentons abandonnées des pouvoirs publics. Nous avons l'impression d'être des laissées-pour-compte : personne ne se soucie de nous protéger, de nous fournir le matériel de désinfection nécessaire, de nous faire passer un test en cas de besoin, et on compte même sur nous pour accueillir les enfants refusés ailleurs !

Si nous étions amenées à arrêter de travailler, le droit de retrait ne nous concerne pas, et nous n'avons droit à aucune indemnisation ! Cela parce que nous ne dépendons pas du Code du Travail !

Nous ne sommes pas responsables de cette pandémie et de sa mauvaise gestion. C'est le gouvernement qui en est responsable, depuis qu'il réduit les moyens de l'hôpital public d'année en année, depuis qu'il assèche les finances de notre Sécurité sociale en exonérant les entreprises de leurs cotisations.

Nous exigeons :

- de pouvoir exercer notre droit de retrait si besoin ;
- de bénéficier du maintien de nos salaires ;
- que le maintien de nos salaires ne dépende pas des particuliers qui nous emploient, mais de Pajemploi ;
- qu'on nous alimente en gel hydroalcoolique, en désinfectant pour les jouets, en gants jetables, en masques FFP2 ;
- qu'on nous fasse passer un test en cas de suspicion d'infection.